



# COMMUNE DE SAINT-USAGE

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024/009

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

**Vu** le Code du Travail ;

**Vu** les décrets n°92-332 du 31 mars 1992 et 2008-244 du 7 mars 2008 ;

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.143-18 et 19 et R.143-38 et 39 ;

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 359 du 19 juin 2017 validant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;

**Vu** l'instruction technique 246 relative au désenfumage ;

**Vu** l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié relatif aux établissements de type M ;

**Considérant** que le magasin Le Marché aux Affaires est considéré de type « M » - 3<sup>ème</sup> catégorie ;

**Considérant** la visite par la commission chargée des ERP/IGH de l'arrondissement de BEAUNE, le 6 août 2024, dans les locaux du futur magasin Le Marché aux Affaires permettant de constater que les éléments essentiels de mise en sécurité étaient fonctionnels et conformes à la réglementation ;

**Vu** l'avis favorable avec prescription de la commission chargée des ERP/IGH de sécurité de l'arrondissement de BEAUNE du 6 août 2024 ;

### ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : L'enseigne LE MARCHÉ AUX AFFAIRES, rue de l'Echelotte est autorisée à ouvrir et à recevoir du public à partir du 14 août 2024.

La jauge de fréquentation est la suivante :

Public : **300 personnes**

Personnel : **6 personnes**

**Article 2** : La prescription suivante devra être respectée :

Afficher à l'entrée de l'établissement l'avis du contrôle de sécurité incendie dont le modèle est joint en annexe (Article GE 5)

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Monsieur le Sous-Préfet de Beaune ;

Monsieur le commandant de la gendarmerie de Saint Jean de Losne ;

Monsieur le directeur de la DDT de Dijon ;

Monsieur le directeur du SDIS 21 de Dijon ;

Monsieur le directeur de la SAS Bazar 170.

Fait à Saint-Usage, le 12 août 2024

Le Maire,

Valérie HOSTALIER



C.E.R.F.A. 20 3230

# AVIS SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément aux dispositions des articles R. 143-18 et 19, R. 143-38 et 39 du Code de la Construction et de l'Habitation, notre établissement répond aux caractéristiques suivantes :

Type : M

Catégorie : 3<sup>e</sup>

Effectif maximal autorisé : **Public : 300 personnes**

**Personnel : 6 personnes**

Date de visite de réception par la commission de sécurité : **06/08/2024**

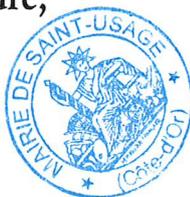
Date d'autorisation d'ouverture : le 14 août 2024

Vu,

L'autorité ayant délivré  
l'autorisation d'ouverture,

à Maire,

Valérie HOSTALIER



Le chef d'établissement,

